

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

DEL2024_68

**Objet : Octroi d'une subvention à
l'association Prévigrèle pour le
dispositif de lutte anti-grêle**

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC

Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA.

Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, Mme Solange PONCHON ; M. Éric CHAVET, M. Pierre-Hubert MARTIN, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Annie SALZE.

Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON.

Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FELICE

Pour la commune de Maillane : M. Éric LECOFFRE, Mme Frédérique MARES.

Pour la commune de Mollèges : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.

Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, M. Pierre FERRIER.

Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL, Mme Angélique YTIER CLARETON.

Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean-Louis LEPIAN, Mme Jocelyne COUDERC-VALLLET.

Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA, M. Dominique ALIZARD

Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT.

Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Châteaurenard : Adélaïde JARILLO (*donne pouvoir à Solange PONCHON*) ; Marie-Laurence ANZALONE (*donne pouvoir à Eric CHAVET*) ; Marina LUCINA-RIPETTI (*donne pouvoir à Marcel MARTEL*) ; Cyril AMIEL (*donne pouvoir à Jean-Pierre SEISSON*) ; Bernard REYNES (*donne pouvoir à Georges JULLIEN*) ; Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à Serge PORTAL*).

Pour la commune d'Eyragues : Yvette POURTIER (*donne pouvoir à Michel GAVANON*) ; Eric DELABRE (*donne pouvoir à Patrick MARCON*).

Pour la commune de Noves : Edith LANDREAU (*donne pouvoir à Pierre FERRIER*) ; Christian REY (*donne pouvoir à Jean-Marc MARTIN-TEISSERE*).

Pour la commune de Rognonas : Cécile MONDET (*donne pouvoir à Yves PICARDA*).

Pour la commune de Saint-Andiol : Sylvie CHABAS (*donne pouvoir à Daniel ROBERT*).

EXCUSÉS :

Pour la commune de Cabannes : M. François CHEILAN.

Secrétaire de séance : M. PICARDA Yves

M. le Vice-président en charge du Développement Economique expose que Prévigrèle est une association qui œuvre à la préservation du monde agricole (cultures et outils agricoles) et urbain des dégâts consécutifs aux chutes de grêle à travers la mise en place d'un maillage de générateurs terrestres à vortex (l'association compte 413 adhérents).

Prévigrèle sollicite une subvention de 12 540,90 € pour le maintien et le fonctionnement du dispositif de lutte contre les dégâts liés aux chutes de grêle sur le territoire de Terre de Provence.

La commission aménagement rural du 6 mars 2024 s'est favorablement prononcée sur l'octroi d'une subvention de 12 541 €.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif 2024,

VU la demande de subvention de Prévigrèle,

VU l'avis favorable de la commission aménagement rural du 6 mars 2024 pour l'octroi d'une subvention de 12 541 € à Prévigrèle pour le dispositif de lutte anti-grêle,

CONSIDERANT la volonté de Terre de Provence de soutenir cette initiative pour la protection des productions agricoles du territoire,

AYANT OUÏ l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'octroi d'une subvention de 12 541 € à Prévigrèle, pour l'exercice 2024, pour le dispositif de lutte anti-grêle.

AUTORISE la Présidente à signer l'ensemble des documents relatifs à l'octroi de cette subvention.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice : 42

Votants : 41

Votes pour : 41

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Eyragues, le 11 avril 2024,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

Chabaud.

